

# LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 6 Floréal, an VI.



*Sortie de l'escadre ottomane dans la rade de Constantinople. — Revue des troupes destinées contre Passwan-Oglou. — Trait de générosité des troupes françaises en Suisse, envers des citoyens dont les habitations ont été brûlées. — Détails sur l'insurrection des Irlandais. — Ordre donné à l'amiral Bridport de mettre à la voile. — Bruit d'une émeute populaire à Vienne, à la suite de laquelle Bernadotte a été obligé de quitter cette ville.*

## AVIS.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

## TURQUIE.

De Constantinople, le 20 ventôse.

Hier, toute la flotte ottomane est sortie en rade; elle forme aujourd'hui une ligne imposante dans le port & le long du canal. Sa destination n'est pas encore connue: l'on ignore pareillement si le capitain-pacha en prendra le commandement, ou s'il continuera de commander en chef les forces de terre. Ce général expédie fréquemment des courriers à Passwan-Oglou, & il en reçoit de ce dernier; ce qui fait présumer qu'il se négocie un accommodement avec ce chef. En général, le plus grand secret regne dans les opérations politiques de la Porte. Le conseil où sont arrêtées toutes les décisions importantes, est servi par des muets. Les plus grandes précautions sont prises pour ne rien laisser transpirer.

Le bruit court, depuis quelques jours, qu'il a éclaté une insurrection dans la Morée. L'Archipel est couvert de corsaires barbaresques qui s'emparent de tous les navires, même ceux qui portent pavillon turc. Ces pirates ont empêché jusqu'à présent la sortie des bâtimens ex-vénitiens; & c'est seulement hier que l'internonce impérial a obtenu des firmans pour ces bâtimens, qui partiront sous pavillon autrichien.

Tout est tranquille ici, quoique l'on parle de divisions entre les personnages les plus distingués & les plus influens. Il paroît que c'est à tort qu'on a répandu le bruit que le reiss-effendi étoit mort de poison, & que ce ministre avoit été fortement soupçonné d'être secrètement d'intelligence avec Passwan-Oglou. Son successeur est un certain Achmetgi, sur les dispositions duquel on n'a point de données certaines.

## HONGRIE.

De Semlin, le 11 germinal.

Les troupes campées près de Belgrade, sous les ordres du pacha de Bosnie, & de cinq autres chefs subalternes, ont été passées en revue le 6; elles se mettront en marche par Wischitza sur Widdin, aussi-tôt après l'arrivée de quelques corps de Bosniaques qui doivent se réunir à elles. On dit que ces troupes sont fort indisciplinées, &

se livrent aux plus grands excès. Il y a presque journellement entre les soldats des rixes sanglantes, où plusieurs perdent la vie.

Les instructions données aux chefs ont deux objets: 1°. exterminer Passwan-Oglou & son armée; 2°. rétablir la tranquillité dans l'empire ottoman.

## ITALIE.

De Venise, le 16 germinal.

On nous avoit fait espérer que la flotille de sa majesté impériale protégeroit notre commerce du Levant; mais il paroît qu'on ne veut point compromettre l'honneur du pavillon de S. M.; & nous sommes exposés, plus que jamais, aux insultes des corsaires barbaresques.

On a trouvé dans les canaux de cette ville plusieurs soldats & deux officiers autrichiens.

De Sienna, le 17 germinal.

Le saint-père est allé visiter la cathédrale, l'église des capucins, celle de Provenza & plusieurs autres. Partout il admet les fideles croyans au baiser du pied sacré. On prétend qu'il tiendra consistoire, dès que les cardinaux qui étoient à Civita-Vecchia seront arrivés. Mais probablement le grand-duc verroit des inconvéniens à laisser rassembler la cour papale dans ses états, & priera sa sainteté de convoquer ailleurs les princes de l'église.

## ALLEMAGNE.

De Rastadt, le 25 germinal.

Depuis le départ du comte de Cobenzel pour Vienne, le congrès a tenu une 41<sup>e</sup> séance, relative à la dernière note des plénipotentiaires de France; mais il n'y a pas encore de résultat.

Les bruits s'étoient répandus de la rupture du congrès & de la reprise des hostilités: ce bruit avoit excité des alarmes sans fondement; il est entièrement dissipé.

Deux courriers sont arrivés de Vienne & de Berlin: on s'aperçoit que ces deux cours sont parfaitement d'accord avec la France.

Le cardinal de Rohan n'attendant pas un grand succès de son mémoire relatif à ses possessions, comme ci-devant évêque de Strasbourg, se prépare à passer à Lemberg, en Pologne, pour y finir ses jours.

Le cardinal Maury prend un parti à-peu-près semblable. Il traverse les possessions turques pour se rendre en Russie.

## SUISSE.

De Zurich, le 26 germinal.

Les patriotes de la Turgovie étoient menacés par les

ennemis de notre révolution ; notre gouvernement leur a envoyé 500 hommes de troupes pour les protéger ; & si ce secours n'est pas suffisant, 500 autres sont prêts à les joindre au premier signal.

Une partie du canton d'Underwald a accepté la constitution ; mais une autre partie, dominée par les moines, ne veut point en entendre parler, non plus que les paysans de Lucerne, également fanatisés par les prêtres. Quinze cents hommes de troupes françaises, que le général Schawenbourg a détachées, les mettront à la raison & rétabliront les arbres de la liberté qui ont été abattus pour y substituer des croix.

On est fort content dans le canton de Berne de la conduite des soldats français ; ils se sont sur-tout bien montrés lors de l'incendie qui a consumé six maisons du village de Munsingen ? le reste de ce village a été préservé par leurs soins. Ils ont fait plus ; ils ont réuni une somme de 9000 francs pour le soulagement des incendiés. Ce trait a excité dans ce pays la plus vive admiration.

#### A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 25 germinal.*

Voici la copie littérale de l'article du *SUN*, journal ministériel, dont nous avons parlé. (La date est du 17 germinal). Il est postérieur de deux jours à la proclamation du lord lieutenant & du conseil privé d'Irlande :

« La découverte de la conspiration d'Irlande, & l'arrestation subséquente d'un si grand nombre de conspirateurs, ont poussé les Irlandais-Unis, dans le sud, à une rébellion ouverte & déclarée. Cet événement est consolat, à ce qu'il semble, pour les amis du gouvernement ; car l'armée, agissant avec énergie & résolution, sera tout-à-la-fois en état de comprimer les rebelles, & de détruire les espérances de l'ennemi étranger. On disoit hier que quelques régimens de milice irlandaise s'étoient joints aux rebelles. Il est très-probable que ce bruit est conforme à la vérité ; mais nous espérons encore que l'armée régulière qui se trouve en Irlande, remplira la tâche importante de soumettre tous les insurgens ».

On trouve dans le même journal, même date, à l'article Dublin, ce qui suit :

« Les rebelles étoient en force pour marcher ouvertement & déployer l'étendard de la guerre contre le roi, & en faveur des Français ».

Ce qu'il y a de plus remarquable depuis ces premières tentatives d'une explosion long-tems attendue, c'est une proclamation du lord lieutenant, au quartier-général de Kildare, qui ordonne aux gardiens des villes de rendre toutes leurs armes sous dix jours, & qui invite à dénoncer ceux qui ont des armes cachées, sous les peines les plus sévères.

Dans le comté de la Reine, le commandant en chef a ordonné de faire inscrire sur la porte des maisons les noms de ceux qui les habitent.

Depuis neuf heures du soir jusqu'au point du jour, défenses de sortir de sa maison & d'y admettre aucun étranger. Des patrouilles feront pendant ce tems-là, & à divers intervalles de la nuit, des visites domiciliaires ; & celui qu'on trouvera non inscrit dans une maison, sera arrêté sur-le-champ. Si quelque habitant de la maison se trouvoit absent lors de la visite, tous les autres habitans seroient responsables ; l'on prendroit à l'instant des mesures pour appréhender l'absent.

Si la liste des habitans de la maison inscrite sur la porte, se trouvoit déchirée ou enlevée, il est ordonné au propriétaire d'en avertir sous deux heures le magistrat du lieu ou l'officier du poste, sous peine de punition. Le magistrat pourra donner, dans les cas urgens, des permissions de sortir à telle heure de la nuit qui sera fixée. Ordre à tous les agens civils & militaires de prêter main-forte pour l'exécution de ces mesures.

Un des directeurs de la banque, M. Mellish, a été tué d'un coup de feu dans la bruyère d'Honslow, par un voleur de grand chemin.

Cléry, valet-de-chambre de Louis XVI, vient de publier le prospectus du journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple, pendant la détention de son maître. Cet ouvrage, que l'empereur ne lui a pas permis de faire dans ses états, paroitra en français & en anglais, au milieu de floréal, en un volume in-8°.

Le comte d'Elgiz, notre ambassadeur à Berlin, a obtenu du gouvernement la permission de repasser en Angleterre pour rétablir sa santé.

Le onzième régiment de dragons, en quartier à Gravesend & dans le voisinage, est sans cesse employé à transmettre, soit des dépêches & des ordres pour la distribution & la discipline des troupes destinées à la défense des côtes, soit des informations concernant les assemblées clandestines, les personnes suspectes & les espions.

Dans la matinée du 18, Arthur O'Connor & ses amis ont été transférés de la tour à Maidstone, dans quatre chaînes de poste. La commission qui doit les juger a ouvert ses séances avant-hier à Maidstone.

Le major-général Whyte, commandant en chef des forces britanniques à Saint-Domingue, a publié une proclamation dans laquelle il offre mille dollars à quiconque remettra entre les mains de l'autorité, quelqu'un des individus qui ont part à l'assassinat des officiers de la frégate *l'Horitione*, & l'ont conduite dans le port espagnol de la Guira. La proclamation annonce que le gouverneur de la Guira n'a point voulu tirer avantage de cette trahison.

Du 30. — La flotte de la Manche, commandée par l'amiral Bridport, vient de recevoir l'ordre de mettre à la voile. Elle est composée de 15 vaisseaux de ligne & d'un nombre proportionné de frégates. La croisière s'étend depuis le cap Lézard jusqu'aux côtes de l'Irlande. Outre cette escadre, il y en a une de 7 vaisseaux de ligne & de 2 frégates, aux ordres du vice-amiral Curlew qui doit avoir établi sa croisière dans les eaux de Bristol.

L'escadre de l'Irlande, stationnée dans la baie de Cork, vient aussi d'être renforcée de quatre vaisseaux ; elle est maintenant de dix vaisseaux de ligne & d'un grand nombre de frégates.

La frégate le *Cerberé* a ordre de croiser au nord de l'Irlande. Une chaîne de légers bâtimens de guerre doit être stationné tout le long de la côte occidentale de ce royaume, tandis que les principales forces navales croiseront au sud, afin d'avertir sur-le-champ, dès qu'on apercevra des vaisseaux ennemis se diriger sur l'Irlande.

*De Portsmouth, le 14 germinal.*

Il a soufflé ces deux derniers jours un vent très-faible de S. S. O., qui a empêché le lougre le *Plymouth* de 14 canons, de mettre à la voile avec la maille américaine.

Sir Roger-Curtis a fait le signal de départ. Mais les vaisseaux qui forment son escadre ne pourront pas sortir de la baie de Causand, tant que le vent soufflera avec autant de violence dans la direction du Sud.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Strasbourg, le 30 germinal.*

Les otages, qui ont été pris par ordre du général Scawenbourg parmi les oligarques bernois, sont arrivés ici hier, & ont été conduits à la citadelle. On ne connoît pas encore leur destination ultérieure.

D'après les lettres les plus récentes de Rastadt, la députation de l'Empire n'a pas encore répondu à la dernière note des ministres de la république. La députation a déjà délibéré dans plusieurs séances sur le contenu de cette note. Mais elle n'est pas encore d'accord sur la décision qu'il y aura à prendre dans les circonstances actuelles. Le départ subit du comte de Cobenzel pour Vienne a fait beaucoup de sensation sur les esprits timides; mais les personnes instruites ne s'en étonnent pas; elles savent que la meilleure intelligence continue à régner à Rastadt entre les plénipotentiaires français, autrichiens & prussiens; & que les points principaux, relatifs à la pacification, sont convenus entre eux. On prétend que le cabinet de Berlin montre une grande modération dans ses demandes de dédommagemens, & qu'il n'y aura plus beaucoup de difficultés à vaincre pour parvenir au grand but, la pacification entre la république française & l'empire germanique.

Deux demi-brigades, qui étoient en garnison dans notre ville & en cautionnement dans nos environs, ont reçu ordre de se rendre en Suisse, pour rassurer l'armée du général Schawembourg. L'expédition contre les petits cantons & les autres parties de la Suisse qui se montrent de jour en jour plus acharnés contre la France, aura lieu sous peu. En attendant, les Zurichois ont envoyé un petit corps de troupes en Turgovie & dans le pays de Toggenbourg, pour secourir les patriotes, qui sont en lutte aux plus cruelles persécutions; depuis qu'ils ont accepté la constitution. Toute communication a été interdite, par ordre de Scawenbourg, avec les cantons qui se déclarent contre la révolution.

Des députés grisons sont arrivés à Aran, pour traiter de la réunion des lignes grises à la république helvétique.

Le corps de guides, formé par le général Augereau pendant qu'il commandoit l'armée d'Allemagne, vient d'être supprimé par ordre du ministre de la guerre. Ce corps qui se trouve en ce moment dans notre ville, va être incorporé parmi les hussards.

*De Paris, le 5 floréal.*

On assure que le directoire a reçu hier un courier extraordinaire envoyé par l'ambassadeur espagnol auprès de la cour de Vienne. Les dépêches qu'il a apportées annoncent qu'il y a eu du trouble dans cette ville & que Bernadotte en est sorti. Ce dernier n'ayant pas les armes de la république à sa porte, en avoit mis le drapeau à sa fenêtre: c'est ce qui a occasionné une émeute populaire, par suite de laquelle Bernadotte a été insulté & obligé de se retirer.

On ajoute que le directoire a passé une partie de l'avant-dernière nuit en délibération à ce sujet.

— Les membres définitivement élus pour le directoire helvétique, sont les citoyens Legrand (de Bâle); Gayre (de Vevay); Bay (de Berne); Oberly (de Soleure);

Pfyster (de Lucerne). On a vu avec surprise que le citoyen Ochs, qui paroît, il y a peu de tems, appelé par la voix publique à une de ces places, n'avoit presque pas eu de suffrages.

— Des lettres de Brest, en date du 29 germinal, annoncent qu'il y a dans la rade huit vaisseaux de ligne & huit frégates; que la division de Berthelme, composée de trois vaisseaux & de deux frégates, a mis une seconde fois en mer pour se rendre à sa station; & qu'enfin la plus grande activité continue à régner dans les travaux de ce port.

— La frégate *la Sérieuse*, qui de Toulon a porté en Corse le général Menard, est de retour: elle n'apporte pas de cette isle des nouvelles très-satisfaisantes. On assure que le lendemain de son départ, il devoit y avoir un combat.

— Quelques lettres d'Allemagne parlent d'une prochaine entrevue du roi de Prusse & de l'empereur de Russie, qui fera, dit-on, sous peu un voyage à Mittau, en Courlande.

## CORPS LEGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen POULAIN-GRANDPREY.

*Séance du 5 floréal.*

Le conseil reçoit plusieurs offrandes patriotiques; il en sera fait mention au procès-verbal.

On renvoie à une commission, une dénomination contre des opérations de l'assemblée électorale des Landes.

Le conseil nomme pour composer la commission chargée d'examiner les nominations faites par les électeurs du département de la Seine, les représentans Jourdan (de la Haute-Vienne), Pons (de Verdun), Guillemardet, Isos & Savary.

Félix-Faulcon demande, que les rapports sur les opérations des assemblées électorales soient, à raison de leur importance, présentés au grand ordre du jour & non pas au commencement des séances.

Cette proposition est adoptée.

Favard regarde, comme essentiel, que les nominations faites par les deux fractions là où il y a eu scission dans les assemblées électorales, soient connues du conseil: il propose en conséquence, que l'archiviste du corps législatif soit autorisé à en faire imprimer le tableau.

Cette proposition est également adoptée.

Bontoux obtient la parole pour une motion d'ordre: il rappelle que la commission, au nom de laquelle on a fait un rapport sur la police des théâtres, propose de consacrer à l'encouragement des auteurs le droit perçu dans les divers spectacles sur le prix d'entrée. Dès avant la révolution, un pareil droit, connu sous le nom du quart des pauvres, se prélevait au bénéfice des auteurs. L'opinant, par divers calculs, établit que ce droit pourroit suffire à l'entretien de l'hospice des enfans abandonnés avec ce qui reste de rentes à cet établissement: il croit donc qu'il doit lui être consacré, & demande le renvoi de sa proposition à une commission spéciale. Ce renvoi est ordonné.

Fauvel (du Nord) présente à la discussion le projet de résolution tendant à ce qu'il soit accordé une pension annuelle de 1500 francs à la veuve du citoyen Lamblardie.

Fauvel fait l'éloge de ce citoyen. Savant du premier ordre, dit-il, il possédoit à fond toutes les parties de

la science du génie. Littérateur distingué, nous avons de lui plusieurs mémoires imprimés & manuscrits qui contiennent de précieuses recherches, & dans lesquels sont consignés les découvertes les plus importantes.

Habile mécanicien, il a laissé dans tous les lieux où il a été employé, des preuves de son infatigable activité & de ses rares & précieux talents. C'est sur-tout dans les ports de mer, & particulièrement dans ceux du Tréport, de Dieppe & du Havre, dont il a long-tems dirigé les travaux, qu'il a fait éclater toute l'étendue de son vaste & profond génie. Ce dernier port lui doit, entre autres ouvrages célèbres, le fameux pont à bascule construit sur l'écluse neuve qui sépare les deux bassins; pont dont la construction est extrêmement simple, & la manœuvre des plus facile. & qui laisse pour le passage des navires une ouverture d'environ quatorze mètres de largeur ( plus de quarante-deux pieds ).

A des qualités si précieuses, le citoyen Lamblardie joignoit des vertus plus précieuses encore : il a sur-tout donné à ses concitoyens l'exemple de la plus sévère probité & du plus rare désintéressement.

Après avoir rempli les fonctions d'ingénieur en chef dans le département de la Somme, avoir occupé les places d'inspecteur-général, directeur de l'école des ponts & chaussées, d'instituteur de l'école polytechnique; après avoir fait construire, pour le compte de l'état, pendant près de trente-une années de service effectif, pour plus de 15 millions de travaux, il est mort, pour ainsi dire, dans le sein de l'indigence, laissant une femme & des enfans dans le besoin.

Fauvel montre ensuite que le projet de résolution s'accorde avec toutes les loix existantes.

Baraillon attaque ce projet sous les rapports d'économie; il ne conteste pas les services rendus par le citoyen Lamblardie. Il est malheureux, ajoute-t-il, d'être obligé de lutter contre la générosité nationale; mais chaque jour le conseil pourroit recevoir de pareilles demandes, & cependant il y a des dettes sacrées qu'il faut payer avant tout.

Bailleul répond qu'après avoir consacré sa vie à servir l'état, le citoyen Lamblardie est mort en laissant à sa veuve pour toute ressource trois mois de ses appointemens. L'état seroit trop heureux, dit-il, d'accorder 1500 francs de pension aux veuves de tous ceux qui ont fait faire pour quinze millions d'ouvrages, si tous vouloient, comme Lamblardie, mourir dans une si honorable pauvreté.

Sans attaquer le projet de résolution au fond, Pison-du-Galand rappelle qu'aux termes de la constitution le directoire doit présenter, chaque année, l'état des pensions existantes & à créer; il demande donc l'ajournement.

Hardy & Boissier combattent la proposition; le conseil l'adopte néanmoins & prononce l'ajournement.

Rion présente un projet de résolution portant une augmentation de traitement pour les juges des tribunaux du département de la Seine.

Après quelques débats, le premier article est adopté, mais le traitement des juges du tribunal civil est fixé

à 4500 liv., au lieu de 5000 liv., que proposoit la commission dont Rion est l'organe.

Le reste du projet, relatif au tribunal criminel, est renvoyé à la commission pour être représenté demain, calculé d'après la base posée pour le tribunal civil.

Engerran fait un rapport sur la pétition d'un citoyen demandant une prolongation au délai accordé pour se pourvoir en cassation, à ceux qui, pendant la terreur se sont soustraits à des mandats d'arrêts, contre les jugemens rendus contre eux depuis le mandat lancé; la loi étant suffisante, & toute innovation pouvant devenir dangereuse, Engerran propose au conseil de passer à l'ordre du jour. — Adopté.

Le même membre fait un rapport sur une autre pétition d'une citoyenne qui demande des moyens pour constater le décès de son mari mort au service de l'état; comme ces moyens existent, Engerran fait ordonner le renvoi des pièces au directoire exécutif.

Le directoire exécutif adresse au conseil un message relatif à un mémoire du ministre des finances sur les opérations nécessaires pour la liquidation de la dette publique. Le conseil, sans en ordonner la lecture, renvoie ce message à la commission des finances.

On procède au scrutin pour le renouvellement de la commission des inspecteurs. — Le résultat sera publié demain.

Nota. Le conseil des anciens a rejeté la résolution du 13 germinal, relative à un échange entre l'administration municipale du canton d'Augny, département de la Moselle, & le citoyen Lasalle.

#### Bourse du 5 floréal.

Amsterdam... 58 $\frac{1}{4}$ , 59 $\frac{3}{4}$ à 7 $\frac{1}{2}$ .	Montpellier... 1 p. $\frac{2}{3}$ 15 j.
Idem... 55 $\frac{1}{4}$ , 56 $\frac{3}{4}$ .	Rente provisoire... ..
Hamb. 188 $\frac{1}{2}$ , 186 $\frac{1}{2}$ à 185	Tiers consol. .... 15 fr. 50 c.
Madrid... 12 l. 5 s.	Bon 2/3... .. 1 f. 80 c.
Mad. effect. .... 15 l. 5 s.	Bon $\frac{1}{2}$ ... .. 1 f. 78 c.
Cadix... .. 12 l. 5 s.	Bon $\frac{1}{4}$ ... .. 61 f. per.
Cad. effect... .. 15 l. 5 s.	Or fin... .. 106 f. 25 c.
Genes... .. 96 à 95 $\frac{1}{4}$ , 94 $\frac{1}{2}$ .	Lingot d'arg... .. 50 f. 50 c.
Livour... .. 104, 103.	Portugaise... .. 97 f.
Geneve... .. 1 $\frac{1}{4}$ arg. cour.	Piastre... .. 5 f. 28 c.
Bâle... .. $\frac{3}{4}$ b., 1 per.	Quadruple... .. 81 f. 25 c.
Lyon... .. pair 10 j.	Ducat d'Hol... .. 1.1 f. 62 c.
Marseille... 1 p. $\frac{2}{3}$ b. à 15 j.	Guinée... .. 26 f. 50 c.
Bordeaux... .. pair 12 j.	Souverain... 34 f. 75 c. à 35 f.
Esprit $\frac{3}{4}$ , 492 à 495 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 385 à 460 f.	— Huile d'olive, 1 f. 15 à 25 c. — Café Martin, 3 f. à 3 f. 10c.
— Café St-Domingue, 2 f. 80 à 90 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 50 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 50 à 70 c. — Savou de Marseille, 1 f. 20 à 25 c. — Coton du Levant, 2 f. à 2 f. 50 c. — Coton des isles, 2 f. 90 c. à 3 f. 50 c. — Sel, 4 f. 25 c.	

L'ABBAYE DE GRASVILLE, traduction de l'anglais, par E. Ducos; trois volumes in-12. Prix, 5 liv. 10 s. & 7 liv. franc de port. A Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetière-Ancré-des-Arts.

Des mouvemens, de grandes scènes de terreur, des surprises, des événemens vraiment romanesques, voilà ce qu'on trouve dans ces trois volumes, dont personne ne commencera la lecture sans l'acheter. Le nom du traducteur promet fidélité, élégance & exactitude.

A. FRANÇOIS.